



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2016-10 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

Lors de sa séance régulière du 12 septembre 2016, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2016-10 relatif au code d'éthique des élus.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Canton de Hatley ce 7 octobre 2016.

Paul Conway
Adjoint à la direction